



# INFO' SOUASTRE

Septembre 2022

## Commune de Souastre

2, rue de Bienvillers - 62111

Tél. : 03.21.48.51.87

Mél : mairie.souastre@orange.fr

## *Un été exceptionnel, le plus chaud depuis 2003 !*

Les épisodes caniculaires successifs que nous avons vécus depuis le mois de Juin, nous interpellent une fois de plus sur le dérèglement climatique et ses conséquences. Il nous faut repenser complètement la façon dont nous produisons, transmettons, stockons et utilisons l'énergie. Nous avons une pensée particulière à tous nos Sapeurs-Pompiers qui ont combattu les incendies partout en France. Admiration et Respect à nos forces de défense incendie ! Notre région a été épargnée, à part la canicule, le manque d'eau pendant cet été, nous n'avons pas eu de catastrophe et nous espérons que vous avez passé de bonnes vacances chez vous ou ailleurs !

1<sup>er</sup> Septembre 2022

## **Les vacances sont finies, place à la rentrée !**

Nos chers bambins petits et grands ont retrouvé le chemin des écoles et nous leur souhaitons comme chaque année, un épanouissement total dans leurs études et une bonne continuation à ceux qui entrent dans la vie active.



Madame Holland devient la directrice de notre RPI qui regroupe 4 classes pour un total de 65 élèves.

Cycle 1 : 19 élèves (classe de Mme Kazmierczak à l'école maternelle de Souastre)

GS/CP : 15 élèves (classe de Mme Hisquin à Sailly-au-Bois)

CE1/CE2 : 17 élèves (classe de Mme Holland à l'école primaire de Souastre)

CM1/CM2 : 14 élèves (classe de Mme Lefèvre à l'école primaire de Souastre)

## **CANTINE-GARDERIE**

➤ La cantine-garderie, qui a ouvert le 25 avril dernier, a repris en septembre. Elle se tient à la ferme auberge de Souastre et les repas sont fournis par le prestataire API RESTAURATION. Les enfants empruntent l'autocar de ramassage scolaire pour se rendre à la cantine.

➤ **Rappel du règlement concernant les inscriptions** : Pour les enfants mangeant occasionnellement à la cantine ou pour le service garderie : les inscriptions à la cantine et garderie se font à la mairie de Souastre (03.21.48.51.87) **au plus tard, le mercredi pour la semaine suivante.**

Les repas doivent être commandés le vendredi avant 10h pour le lundi, il n'est plus possible d'ajouter des repas à la commande passé ce délai.

## DON DE JEUX DE SOCIÉTÉ POUR LA GARDERIE DE VOS ENFANTS !

Les jours de mauvais temps, les enfants qui fréquentent la cantine attendront le bus ou la reprise des cours dans la salle de la mairie.

A cette occasion, nous souhaiterions leur proposer quelques animations. Si vous avez des jeux de société chez vous qui ne vous servent plus ou, si vous connaissez des personnes qui veulent s'en débarrasser, vous pouvez faire un don et les déposer en mairie les jours d'ouverture.

Par avance un grand merci pour les enfants !



## PISCINE

➤ Les séances de piscine auront lieu du vendredi 16 décembre 2022 au vendredi 17 mars 2023 (de 10h à 10h45). L'année prochaine, 3 classes entières pourront bénéficier de la piscine puisque les effectifs le permettent (de la GS jusqu'au CM2). Nous aurons besoin de nombreux accompagnateurs !

## ASSOCIATION « GYM TONIC DE SOUASTRE »

➤ L'association « Gym Tonic » de Souastre vous propose des séances d'activités gymniques dans une ambiance détendue et conviviale.



→ Rendez-vous **les jeudis de 19h00 à 20h00** à la salle des fêtes de Souastre.

→ Séances découverte offertes les 22 et 29 septembre  
(N'oubliez pas votre tapis et votre boisson)

## QUELQUES RAPPELS....

✚ La loi Labbé interdisant l'usage de produits phytosanitaires dans les espaces verts publics évolue.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, celle-ci s'applique aux propriétés privées, aux lieux fréquentés par le public et aux lieux à usage collectif. Elle s'étend à de nouveaux lieux : les propriétés privées à usage d'habitation, y compris leurs espaces extérieurs et leurs espaces d'agrément, les cimetières...

Même si notre employé communal, Didier Duquesne, essaie d'entretenir au maximum la voirie du village et que nous faisons passer une balayeuse une à deux fois par an, des mauvaises herbes persistent néanmoins. Nous recommandons à l'ensemble des habitants de prendre le temps d'arracher régulièrement les mauvaises herbes qui poussent dans leur fil d'eau et sur leur trottoir et les remercions par avance ! Merci pour votre compréhension.



## Ma JDC

**La journée de citoyenneté** concerne tous les jeunes, filles et garçons, qui atteignent leurs 16 ans. Elle est obligatoire et nécessaire pour toutes les inscriptions, que ce soit permis de conduire, examens etc. Un simple passage en mairie le mois des 16 ans suffit pour être en règle et vous recevrez votre convocation pour ensuite participer à la journée défense et citoyenneté.

## Nuisances sonores

La loi dit : « les bruits causant des nuisances sonores peuvent être sanctionnés dès lors qu'ils constituent un trouble anormal se manifestant de jour comme de nuit ». Faites attention à tout ce qui peut faire du bruit et gêner vos voisins, moteurs, tondeuses, musique, aboiements des chiens etc. Si vous organisez une fête chez vous et si elle est occasionnelle, prévenez vos voisins.



## Tailler sa haie

Les personnes qui profitent d'un jardin et de sa végétation doivent élaguer les arbres qui s'y trouvent. Il faut savoir que tout un chacun est tenu de couper les branches d'un arbre planté dans son terrain dès lors que celles-ci poussent au-delà des limites de la propriété. Autrement dit, il faut couper les branches qui dépassent chez les voisins. Si vous êtes en bordure de chemin ou d'une ruelle, assurez-vous que vos arbustes ne débordent pas.



## DEGRADATIONS DU VESTIAIRE DU TERRAIN DE FOOT



**Nous rappelons que ce local appartient à la commune et qu'il n'est pas abandonné !! il est utilisé lors des diverses festivités et peut servir aux associations. Un projet de restauration est prévu alors il serait dommage que ces dégradations persistent et entravent notre projet !**

**Site internet de la commune** : Vous pouvez retrouver toutes ces infos sur le site internet de la commune en composant : <https://www.souastre.fr/>.



## Vente de bois par la commune

Une vingtaine de stères de bois reste à vendre au tarif de 45.00 € le stère, livraison comprise. Vous pouvez contacter la mairie jusqu'au **15 octobre 2022**

Par tél. au 03.21.48.51.87 ou par Mél : [mairie.souastre@orange.fr](mailto:mairie.souastre@orange.fr)



### AGENDA DE LA COMMUNE pour les prochaines semaines

- ❖ Samedi 17 et dimanche 18 septembre 2022 : (Samedi de 14 à 17h et dimanche de 11h à 18h) à l'occasion des journées Européennes du Patrimoine, la ferme auberge de Souastre vous propose la visite de l'éco musée, l'élaboration du cidre avec dégustation gratuite de jus de pomme. Vente de produits du terroir. Entrée gratuite.
- ❖ Jeudi 22 septembre 2022 : reprise de la gym avec l'Association « gym tonic ».
- ❖ Dimanche 24 septembre 2022 : Ouverture de la chasse.
- ❖ Vendredi 7 octobre 2022 : Journée au club « La Joie De Vivre » Foire aux bonnes affaires avec la société Plus belle la vie.
- ❖ Samedi 29 Octobre 2022 : traditionnelle soirée « moules frites » organisée par les amis de Souastre.
- ❖ Vendredi 11 Novembre 2022 : cérémonie commémorative de l'armistice 1918. Rendez-vous à 11h15 à la mairie.
- ❖ Jeudi 24 novembre 2022 : Journée à Paris organisée par le club « La Joie De Vivre »

Nos joies  
Nos peines

#### Bienvenue à :

- . ROUSSELLE Claire née le 28/06/2022
- . DUPUIS Maylie née le 06/07/2022
- . VERHAEGHE Lola née le 02/09/2022

#### Nos peines :

- . GARDETTE Albert le 17/03/2022
- . SENECAAT Madeleine le 04/07/2022
- . HENAUT Suzanne le 26/08/2022

#### Pacs :

STIKER Valentine et VANESTE Vincent le 09/04/2022